



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB, KABVD - 07.12.2018

Numéro de publication: KK04-000002016

Canton: VD

Entité de publication:

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue
Reverdil 2, 1260 Nyon

Etat de collocation et inventaire CI-SQUARE SA

Débiteurs:

CI-SQUARE SA

Route de St-Cergue 297, 1260 Nyon

Suisse

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse auprès du point de contact indiqué, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 27.12.2018

Remarques:

L'état de collocation complémentaire, relatif à l'admission d'une créance préalablement suspendue en gage mobilier et à l'admission d'un complément de production en 3ème classe, est déposé à l'office où il peut être consulté.